

PRÉSENTATION DU SEFPO

sur les

**Possibilités accrues
pour les Ontariennes et Ontariens
d'obtenir un grade universitaire**

*Document de consultation
du ministère de la Formation,
des Collèges et Universités*

Le 14 juin 2000

Les unités de négociation du personnel scolaire et du personnel de soutien du SEFPO vous remercient, Madame la Ministre Cunningham, ainsi que votre personnel de nous avoir donné l'occasion de vous transmettre notre réaction à votre document « Possibilités accrues pour les Ontariennes et les Ontariens d'obtenir un grade universitaire ».

Dans un premier temps, nous allons répondre à vos questions, puis nous ferons quelques remarques d'ordre général sur les orientations que la province devrait adopter, à notre avis, afin de fournir une éducation de haute qualité. Une éducation telle qu'elle donne aux étudiants les meilleures chances de réussir, et qu'elle permette de satisfaire aux besoins de l'économie de la province de l'Ontario.

LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

La Commission et sa présidence devraient être représentées par des personnes qui prennent une part active à l'enseignement. En plus de trois membres permanents, il y aurait quatre autres membres, des professeurs experts dans le domaine d'études ou la discipline que l'on évalue ou examine. La composition de la Commission devrait respecter les principes d'équité.

Les personnes suivantes devraient en outre participer en tant que personnes ressources auprès de la Commission : un président de conseil consultatif d'un collège dans la discipline appliquée en question, un membre du groupe professionnel en question, un bibliothécaire, un conseiller en enseignement coopératif, et un employeur.

Étant donné que le mandat que vous avez déjà choisi pour la Commission est d'évaluer la qualité et de conseiller la ou le ministre, nous estimons que les éducateurs sont les personnes les plus aptes à le faire. Ce modèle de gestion collégiale se fonde sur d'autres modèles utilisés dans des établissements qui décernent des grades universitaires dans tout le monde occidental.

Seules les personnes qui pourraient retirer des gains pécuniers directs de leur appartenance à la Commission devraient en être exclues.

La Commission devrait avoir le pouvoir de solliciter des services, tels que les Services d'éducation comparée de l'Université de Toronto, lorsqu'elle en aurait besoin pour l'aider dans son processus d'évaluation.

Les normes d'évaluation devraient comprendre :

- *la durée totale du programme (heures par semaine, semaines par an, nombre d'années)*
- *un contenu canadien*
- *une interaction substantielle entre les professeurs et les étudiants*
- *des tests en personne*
- *une infrastructure adéquate (par ex., bibliothèques, services de soutien)*
- *des cours qui développent les compétences en rédaction et en réflexion critique*
- *le mode de prestation*

Même si nous appuyons l'idée que les grades décernés devraient se limiter à des grades d'études appliquées, en réalité, si on les décerne, on finira par les appeler tout simplement « grades ». Les adjectifs disparaissent au bout d'un certain temps.

Nous estimons que le grade doit faire état de l'établissement où l'enseignement a été donné, et il doit aussi indiquer le programme suivi, pour aider les employeurs lorsqu'ils embauchent.

Il est difficile de séparer complètement les questions 3 et 5, mais nous aimerions ajouter les remarques suivantes :

- *Infrastructure (L'établissement doit avoir une bibliothèque adéquate dont la qualité serait mesurée en termes de nombres de volumes dans la discipline en question et dans d'autres disciplines que les étudiants doivent étudier et dans lesquelles ils doivent faire des recherches, le nombre de bibliothécaires professionnels et de bibliotechniciens. Autres exemples : dotation en personnel adéquate pour le bureau du registraire, les bourses d'études, et le counselling.)*
- *Il faudrait empêcher les établissements privés de compter sur l'infrastructure des collèges et universités publics.*
- *Les employés devraient payer leurs impôts en Ontario.*
- *L'accès doit être garanti (On ne devrait refuser aucun étudiant pour cause d'incapacité, de pauvreté, ou parce qu'il ou elle est francophone.)*
- *Les membres du corps enseignant doivent être qualifiés (Ceci ne veut pas nécessairement dire des titres de compétence. Par exemple, dans le graphisme et l'animation, la réputation établie, telle que l'octroi d'un Oscar, peut mesurer la compétence mieux qu'un doctorat dans n'importe quelle discipline. Si les collèges ne doivent pas faire concurrence aux universités, un point de vue que nous appuyons, alors ce que nous pouvons et devrions offrir, ce sont des grades d'études appliquées. On ne peut pas se fier dans les collèges aux titres de compétences comme dans les universités. Le corps professoral doit être jugé sur les résultats obtenus.)*

Nous n'appuierions pas un mécanisme qui permette de faire appel, car cela crée de la bureaucratie inutile et dispendieuse. Il faudrait plutôt exiger de la Commission qu'elle fournisse des raisons détaillées en cas de refus, et des conseils pour réussir la fois suivante. On devrait pouvoir refaire une demande trois ans plus tard.

L'approbation d'une proposition devrait se faire dans un laps de temps raisonnable. Il n'est pas nécessaire d'avoir un processus de révision, vu la structure du Comité consultatif actuel, mais il faut avoir un processus de révision en cas de plaintes relatives à un programme.

PROJETS PILOTES DE GRADE D'ÉTUDES APPLIQUÉES

La Commission devrait revoir les normes établies pour les grades universitaires offerts dans des disciplines appliquées, à Ryerson ainsi qu'ailleurs au Canada. Cependant, cela dit, nous estimons qu'il faudrait avoir des normes absolues, et non pas un ensemble de normes relatives. Nous affirmons ceci parce que nous nous inquiétons du déclin des normes que l'insuffisance de fonds accordés impose au système depuis tant d'années. Nous aimerions recommander que les documents du CSAC soient consultés quand on établira des normes qui garantiront la qualité et qui tiendront compte des besoins économiques de l'industrie.

Outre les normes mentionnées ci-dessus, nous espérons que la Commission examinera la qualité des diplômés actuels dans le domaine du programme en question, le rendement passé de l'établissement, et ses liens avec la collectivité. Comme politique officielle, nous recommanderions que la Commission considère en premier les collèges du Nord, et qu'elle accorde une juste part des projets pilotes à des collèges

francophones. De plus, elle devrait considérer en premier des projets pilotes pour des collectivités où il n'y a pas d'universités.

Il est difficile de répondre à la question de savoir si les normes devraient être les mêmes pour les nouveaux établissements, alors que nous ne savons pas quelles normes seront ultimement choisies, mais d'une façon générale, nous dirions que oui.

Lorsqu'elle évalue le besoin, du point de vue économique, de diplômés d'un programme d'études appliquées, la Commission devrait d'abord examiner la collectivité, puis la région, puis la province et enfin le Canada et le monde.

Dans la plupart des circonstances, nous ne recommanderions pas une composante « travail », mais nous plaidons pour que chaque cours comprenne des éléments appliqués entièrement intégrés. Que ce soit au moyen de travaux pratiques ou sur le terrain, l'étudiant doit être en mesure de recevoir un feedback de son professeur pour que son expérience soit une véritable expérience d'apprentissage plutôt qu'une source de main-d'oeuvre bon marché. Nous recommandons huit semestres de 17 semaines chacun, avec 25 à 28 heures d'instruction par semaine, assurée par des professeurs diplômés.

Nous recommandons vivement qu'il y ait une option d'abandon en faveur du diplôme, car elle protège l'investissement de l'étudiant, du collègue et surtout des contribuables. Nous recommandons en outre un grade universitaire 2^e cycle d'un an. Enfin, dans le but de permettre aux anciens diplômés des collèges, ou aux diplômés venant de régions où il n'y a pas de grades d'études appliquées, d'y avoir accès, nous recommandons l'établissement, en même temps que celui du programme du grade d'études appliquées, d'un programme de transition ou de rattrapage pour permettre à ces étudiants de se mettre à niveau.

Il n'est pas nécessaire de faire des changements dans les normes d'admission.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Nous ne sommes pas d'accord avec la position du ministère quand il énonce son intention de permettre aux établissements privés de conférer des grades universitaires. Notre opinion, fondée sur notre expérience passée avec les établissements privés qui confèrent des diplômes, est que cette décision nuirait aux universités, aux étudiants, aux contribuables et à l'économie de l'Ontario. Ces établissements, parce qu'ils perçoivent des frais de scolarité plus élevés, contribuent à aggraver l'endettement des étudiants et l'érosion des effectifs. C'est chez les étudiants qui fréquentent des établissements privés que le taux d'emprunts en souffrance est le plus élevé. Selon notre expérience, le programme d'études dans ces établissements est soit « emprunté » aux collèges, soit inférieur; ceci veut dire que leurs diplômés ne réussissent pas des examens basés sur l'expérience afin que leurs crédits soient reconnus. Ces établissements n'ont pas leur propre infrastructure; en conséquence, ils conseillent à leurs étudiants d'utiliser les bibliothèques des CAAT, ce qui impose un fardeau de plus à un service déjà très utilisé. Dans l'ensemble, leur corps professoral n'est pas qualifié et il change plus souvent que celui des établissements publics.

Il ne suffit pas, pour protéger les étudiants, de ne pas accorder de subventions d'immobilisation ou de fonctionnement à ces établissements. Nous recommandons qu'ils n'aient aucun accès aux fonds publics, que ce soit au moyen de dégrèvements fiscaux qui leur seraient accordés à eux ou à leurs bienfaiteurs, ou par le truchement du RAFEO.

MESURES DE PROTECTION

La meilleure protection pour les étudiants consiste à développer et à financer comme il faut le système public d'universités et de collèges communautaires financé par des fonds publics. Cependant, cela dit, nous répondrions « oui » aux questions 2 et 3, pourvu qu'une telle réserve soit entièrement financée par les établissements privés eux-mêmes. Ceci devrait s'appliquer aux établissements qui confèrent des diplômes ainsi que des grades universitaires.

Pour protéger les étudiants, il faudra modifier la Loi sur la protection des renseignements personnels, ou ajouter un article, dans une nouvelle loi ou dans de nouveaux règlements, pour interdire qu'on viole les droits des étudiants quant à la protection des renseignements personnels, et pour imposer des conséquences progressives aux établissements qui enfreignent ces lois. Selon un tel plan, il faudrait instituer un registre centralisé. Or, un tel registre constitue de la bureaucratie supplémentaire qu'il vaut mieux éviter en s'engageant totalement envers un système de collèges et d'universités publiquement financé, intégral et adéquat.

Pour s'exprimer en termes simples et concis, nous préconisons que l'argent des contribuables ne soit distribué qu'aux établissements publics.

CONCLUSION

La vaste majorité des Ontariens sont convaincus de la valeur de deux services publics qui ont un effet direct sur leur vie : le régime d'assurance-maladie et l'éducation publique. Ils s'accordent pour dire que ce sont ces services qui doivent recevoir en premier leurs impôts.

Le régime d'assurance-maladie est un système fondé sur cinq principes enchâssés dans la Loi canadienne sur la santé. Nous avons tiré beaucoup de leçons de ce système et des forces qui le menacent.

De la même façon que la Loi canadienne sur la santé a enchâssé des principes pour le régime d'assurance-maladie, nous vous demandons d'adopter des principes qui seraient enchâssés et qui produiraient un système d'éducation satisfaisant les besoins des étudiants, de leurs familles, des contribuables et de l'économie de l'Ontario.

Nous recommandons l'adoption des principes suivants pour l'éducation:

L'UNIVERSALITÉ

L'enseignement postsecondaire devrait être accessible aux étudiants admissibles qui désirent s'en prévaloir.

LA TRANSFÉRABILITÉ

Les diplômes obtenus devraient être d'un standard et d'une qualité tels qu'ils seraient acceptés et reconnus partout au Canada et dans le monde. Les étudiants devraient pouvoir commencer un programme d'études dans un établissement, et le terminer dans un autre, si leurs circonstances changent.

L'INTÉGRALITÉ

L'éducation devrait disposer d'assez de ressources pour assurer un nombre adéquat d'heures d'enseignement, et une infrastructure adéquate qui permette d'atteindre l'objectif de la transférabilité.

LA GESTION PUBLIQUE

Le système d'éducation devrait être public, dirigé et financé par des fonds publics.

L'ACCESSIBILITÉ

Aucun étudiant ne devrait se voir refuser l'accès à des études postsecondaires pour cause de pauvreté, de circonstances familiales, de langue ou de handicap. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que les collèges et les programmes demeurent ancrés dans leur collectivité.

Ces principes nous ont guidés dans notre analyse de ce qui ferait du système postsecondaire ontarien le meilleur système pour tous les partis intéressés.

Nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport au nom du personnel de soutien et du personnel scolaire membres du SEFPO; ils sont résolus à obtenir le système de la meilleure qualité possible pour les étudiants et toutes les personnes résidant en Ontario.

*Leah Casselman
Présidente du SEFPO*

*Janice Hagan
Présidente, Division du personnel de soutien*

*Paddy Musson
Présidente, Division du personnel scolaire*